|  |
| --- |
|  |

|  |  |
| --- | --- |
| Direction des travaux publics et des transports Office des eaux et des déchets Gestion des eaux urbaines Eau potable et eaux résiduaires  Reiterstrasse 11 3013 Berne  +41 31 633 38 11 info.awa@be.ch www.be.ch/oed |  |

Formulaire du 1er janvier 2019

Demande d’octroi de subsides pour une installation d’eau d’extinction raccordée au réseau : RÉSERVOIR

Commune :

Maître d’ouvrage :

Bénéficiaire du subside :       IBAN :

Auteur du projet :

Collaborateur spécialisé :

Courriel :      Tél. :

Nous envisageons de procéder à l’extension suivante de l’adduction d’eau d’extinction :

Conformément au PGA du :

RESEAU du :         
(date du jeu de   
données, état de l’élaboration)

Désignation du projet :

Début des travaux :

Date d’achèvement prévue :

**Données techniques :**

Réserve incendie dans le réservoir (capacité) :       m³

Capacité totale du réservoir :       m³

Nombre de cuves dans le réservoir :       pièce(s)

Séparation de la réserve incendie :  par pilotage 1)  
  par vanne incendie et  
 conduite coudée

1) En principe, la réserve incendie doit être séparée au moyen d'un système de commande de la réserve d'alimentation. Elle doit correspondre à l'état actuel de la technique. Il faut garantir un service de garde 24 heures sur 24 de l'alimentation en eau. Vanne incendie et conduite coudée – col de cygne – à éviter. Se référer aux conditions d’octroi de subsides pour les installations d’eau d’extinction du 1er janvier 2019.

Nous vous soumettons ce projet pour approbation et garantie de subsides. Le crédit nécessaire a été approuvé par l’organe compétent du Service des eaux. Nous confirmons que les conditions d’octroi de subsides pour les installations d’eau d’extinction du 1er janvier 2019 sont remplies.

Annexes (obligatoires) :

* Dossier du projet conformément aux conditions d’octroi de subventions
* Description du plan de déclenchement de la réserve incendie (responsables, centrale d'alarme, circulation des informations entre les sapeurs-pompiers et le Service des eaux, etc.)

Lieu et date : Le maître d’ouvrage :